

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2340

1^{er} décembre 2009

SOMMAIRE

Ados S.A.	112300	GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.	112274
Advantage Financial S.A.	112300	HSG Zander Luxembourg	112274
Aero Brands & Management S.A.	112318	Imalo S.à r.l.	112276
Babcock & Brown Gardnergass S.à r.l. ..	112278	Kalchesbruck S.A.	112317
Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l.	112278	Koekken S.A.	112278
Babcock & Brown Shopolis S.à r.l.	112278	Mark IV Luxembourg S.à r.l.	112303
Baikal S.A., SPF	112277	MedLX1 S.A.	112279
Barconcept S.à r.l.	112299	Monterosso S.A.	112277
Batiprotect S.à r.l.	112305	New Value Investments S.A.	112274
Benelux Real Estate	112305	NFO (Luxembourg) S.à r.l.	112275
Carillon Holding S.A.	112320	Novo-Port S.A.	112279
Centre Islamique au Luxembourg	112275	ProLogis Poland LXXVI S.à r.l.	112276
Com-Pass S.A.	112316	ProLogis Poland LXXV S.à r.l.	112276
Corbis S.A.	112296	Qwantum S.A.	112280
CRD Participations S.A.	112317	RE Development S.à r.l.	112317
Cristal Consult S.A.	112316	Redi Investments S.A.	112306
Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A.	112318	Ridgeside Investments Limited S.à r.l. ..	112320
Economat S.C.l.	112275	Rue du Canal S.à r.l.	112279
EUROpean Institute of the CERvix S.A. (en abrégé EURICER)	112279	Rue du X Septembre S.à r.l.	112318
Euro Techno Holding S.A.	112318	Salika International S.A.	112278
Eurotech Venture S.A.	112277	Tayabol Holding S.A.	112279
Eurotech Venture S.A.	112277	Temenos Immo S.A.	112317
Eurotech Venture S.A.	112276	Theisen24 Lux GmbH	112305
FLSmidth Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft Luxembourg Branch	112305	Tyme	112306
Formsociety S.à r.l.	112316	WGI Netherlands B.V./S.à r.l.	112280
		Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l.	112306
		Wisteria S.à r.l.	112315

HSG Zander Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 105.245.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 21. Juli 2009

Herr Jean-Marc Plantade, wohnhaft in D-54293 Trier, Markusberg 24 E, wird mit sofortiger Wirkung für unbestimmte Dauer zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft mit der Bezeichnung eines „technischen Geschäftsführer“ („gerant technique“) bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9 novembre 2009.

Pour la société

Unterschriften

Référence de publication: 2009143169/15.

(090173404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 35.021.278,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 147.039.

Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants Anke Jager et Alexander James Bermingham est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009143192/14.

(090173049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

New Value Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.880.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2009, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2009, LAC/2009/46005, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "NEW VALUE INVESTMENTS S.A., en liquidation volontaire", R.C.S. Luxembourg N° B 133.880, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 8 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2986 du 22 décembre 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire, en date du 17 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 796 du 14 avril 2009.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009143321/25.

(090172778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Centre Islamique au Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 18, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg F 7.812.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion qui s'est tenue le 10/11/09, le Conseil d'administration du Centre Islamique de Luxembourg a décidé de changer l'adresse du siège.

Comme vous l'avez enregistré dans vos documents, vous pouvez constater que notre ancienne adresse est: «259, route de Longwy, L-1941 Luxembourg»

Suite aux modifications statutaires, je vous fais part de la nouvelle adresse:

Chapitre 1^{er}

Art 2. Le siège de l'association est à «18, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg». Le Conseil d'Administration peut décider de changer l'adresse du siège social à l'intérieur du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 10/11/2009.

Avdic Ahmo

Secrétaire

Référence de publication: 2009143318/19.

(090173269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

NFO (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.650,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 94.757.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 9 novembre 2009

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 9 novembre 2009 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle, étant le 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg avec effet au 9 novembre 2009.

Il résulte en outre des résolutions adoptées par le gérant unique de l'associé unique de la Société, à savoir NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l. (l'Associé Unique), en date du 9 novembre 2009, que le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg avec effet au 9 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NFO (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009143317/19.

(090172690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Economat S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg E 1.391.

Vor dem Beschluss der Hauptversammlung vom 31. Dezember 2001:

Herr Joachim MITTERMULLER, Kaufmann, wohnhaft in Remeldorff (F) und Herr Alain VAN KASTEREN, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in Luxembourg treten andurch jeder seine Anteile (125) in der ECONOMAT zum vereinbarten Bilanzwert ab an die S.C.I. WALLIS, mit Sitz in Luxembourg.

Somit ist das Kapital der ECONOMAT wie folgt gezeichnet:

Comptoir Luxembourgeois des Charbonnages d'Eschweiler S.à r.l.	750 Anteile
S.C.I. WALLIS	250 Anteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143281/16.

(090173188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

ProLogis Poland LXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.978.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143303/17.

(090172826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

ProLogis Poland LXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.979.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143304/17.

(090172825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Imalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143814/10.

(090173732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Eurotech Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 58.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143805/10.

(090173883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Monterosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009143806/10.

(090173608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Eurotech Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 58.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009143804/10.

(090173877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Eurotech Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 58.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009143803/10.

(090173874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Baikal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 13.152.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 avril 2009

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

2. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la Société, est actée comme suit:

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Michel LENOIR, employé privé, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009143730/24.

(090173521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Koekken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 61.498.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009143786/11.

(090173456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Babcock & Brown Shopolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 127.488.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009143785/11.

(090173455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Babcock & Brown Gardnergass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 127.487.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009143784/11.

(090173454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 127.726.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009143782/11.

(090173453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Salika International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 138.422.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009143769/10.

(090173446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Novo-Port S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143802/10.

(090173871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

MedLX1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143807/10.

(090173618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Tayabol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143772/10.

(090173448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

EUROpean Institute of the CERvix S.A. (en abrégé EURICER), Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.258.

Les comptes annuels du 18 décembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143780/11.

(090173450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Rue du Canal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 68-70, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 48.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Rue du Canal Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009143800/13.

(090173862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Quantum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.106.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143889/13.

(090173528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

WGI Netherlands B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.160,00.**

Siège de direction effectif: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 149.182.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Washington Construction Corporation, an American corporation having its registered office at 720, Park Boulevard, Boise Idaho 83712, United States of America, registered with the registry of the Secretary of State of Montana under registration number 371577-D44500 (the Sole Shareholder)

Being the sole shareholder of WGI Netherlands B.V., a Dutch private limited liability company, having its official seat in Nijvergouw 42, 1352CD, Almere, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce under number 39058385 incorporated on December 7, 1993 by a notarial deed executed before Prof. Dominique François Margaretha Maria Zaman, civil law notary in Rotterdam, the Netherlands (the Company), represented by Mr Etienne De Crépy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 8, 2009;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that Washington Construction Corporation is the sole shareholder of the Company;

II. that the issued and paid up capital of the Company amounts to EUR 18,160.-;

III. that the meeting of the board of managers of the Company held on September 29, 2009 and the Sole Shareholder of the Company by written resolutions dated October 1, 2009, have resolved, to transfer its place of effective management from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company dated as of October 14, 2009 that the net assets of the Company amount to EUR 187,459,310.- and that its shareholders equity in an amount of EUR 8,488,724.- corresponds at least to the outstanding share capital of the Company, which currently amounts to EUR 18,160.- and (ii) from a certificate of the management of the Company, that since the date of the balance sheet and as of October 14, 2009 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per October 14, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation. Copies of the minutes of the meeting of the board of managers and of the written resolutions of the sole shareholder of the Company referred to in item III. hereabove, of the above mentioned balance sheet and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Transfer of the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as of the date of the present meeting;

3. Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;

4. Setting the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

5. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and has a second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and proceed to the amendment of the Company's articles of association;

6. Confirmation of the Company's current managers;

7. Determination of the terms of the managers' mandates;

8. Miscellaneous.

First resolution

The entire issued share capital is being represented at the meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as per the present notarial deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of October 14, 2009.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a " **Share** ":

a share in the capital of the Company;

b. a " **Shareholder** ":

a holder of one or more Shares;

c. the " **General Meeting of Shareholders** ":

the body of the Company consisting of Shareholders;

d. a " **General Meeting** ":

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

e. the " **Management Board** ":

the management board of the Company;

f. a " **Subsidiary** ":

a subsidiary of the Company as referred to in Section 2:24a of the Dutch Civil Code;

g. " **in writing** ":

by letter, by telecopy, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

h. the " **Distributable Equity** ":

the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law;

- j. a " **Company Body** ":
the Management Board or the General Meeting of Shareholders;
- k. the " **Law** ":
any applicable law or regulation in the Netherlands or in the Grand Duchy of Luxembourg.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Name, Registered office and Duration.

2.1 The company is a private limited liability company (the Company) and its name is: WGI Netherlands B.V./S.à r.l. The registered seat of the Company is in Amsterdam.

2.2 The principal place of business of the Company and its effective place of management shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects.

The objects of the Company, are:

(a) to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever;

(b) to borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

(c) to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group and to third parties;

(d) to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;

(e) to trade in currencies, securities and items of property in general;

(f) to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;

(g) to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature;

and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Art. 4. Share capital.

4.1 The authorized and issued share capital of the Company equal eighteen thousand one hundred sixty euro (EUR 18,160.-).

4.2 The authorized and issued share capital of the Company is divided into forty (40) shares in registered form with a nominal value of four hundred fifty-four euro (EUR 454.-) each.

4.3 No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep in Luxembourg a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.4 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Art. 6. Issuance of shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted by a majority of the votes cast, which majority represents in the aggregate at least three-quarters of the Company's issued capital. The

resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the relevant limitations prescribed by the Law and the provision of Article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.

6.5 The provisions of Articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

Art. 7. Own shares, Reduction of the issued capital.

7.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

7.2 The Company and its Subsidiaries may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.3 The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof by others. This prohibition also applies to Subsidiaries. It may, however, grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Distributable Equity and with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.4 The Company shall maintain a non-distributable reserve up to the outstanding amount of the loans referred to in Article 7.3.

7.5 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be adopted by a majority of the votes cast, which majority represents in the aggregate at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require, without prejudice to the stipulations of articles 2:208 and 2:209 of the Dutch Civil Code, a deed to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.6 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the provisions of the Law.

7.7 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

8.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served or notified upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 9. Blocking clause (approval general meeting of shareholders).

9.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by law to transfer his Shares to a former Shareholder.

9.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter: the "Applicant") shall require the approval of the Shareholders' Body for such transfer granted by a resolution representing in the aggregate at least three quarters of the Company's issued capital. The request for approval shall be made by the Applicant by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer such Shares. The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting of Shareholders to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The content of such request shall be stated in the convocation.

9.3 Within a period of three months of the General Meeting of Shareholders granting the approval requested, the Applicant may transfer the total number of the Shares to which the request relates, and not part thereof, to the person or persons named in the request.

9.4 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Interested Parties at a price to be mutually agreed between the Applicant and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Chamber of Commerce at which the Company is registered in the Commercial Register. If an expert is appointed, he

shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

9.5 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

9.6 The Applicant may withdraw up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares to which the request for approval relates and at what price.

9.7 All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting of Shareholders shall be made in accordance with the relevant provisions of these Articles of Association.

9.8 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Applicant if he withdraws his offer;
- b. the Applicant and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company, in cases not provided for under a or b.;

9.9 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to any right to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

9.10 Without prejudice to any provisions in this Article, any transfer of one or more Shares shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

Art. 10. Pledging of shares and Usufruct in shares.

10.1 The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

10.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 11. Depositary receipts for shares.

The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

Art. 12. Management board members.

12.1 The Management Board shall consist of one or more members. Both individuals and legal entities can be Management Board members

12.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders.

12.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting of Shareholders at any time.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting of Shareholders.

Art. 13. Duties, Decision-making process and Allocation of duties.

13.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

13.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

13.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by a simple majority of the votes cast in a meeting where the majority of the managers is present or represented.

13.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

13.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

13.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation, Conflicts of interest.

14.1 The Company shall be represented by the Management Board. Each Management Board member shall also be authorized to represent the Company.

14.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by the Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

14.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 14.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by the Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

Art. 15. Vacancy or Inability to act.

If a seat is vacant on the Management Board ("ontstentenis") or a Management Board member is unable to perform his duties ("belet"), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting of Shareholders.

Art. 16. Financial year and Annual accounts.

16.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

16.2 Annually, not later than five months after the end of the financial year, unless by reason of special circumstances this period is extended by the General Meeting of Shareholders by not more than six months, the Management Board shall prepare annual accounts in accordance with the provisions of the Law.

16.3 Within the same period, the Management Board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders at the Company's principal office, unless not required pursuant to the Law.

16.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

16.5 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

16.6 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

16.7 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

16.8 The General Meeting of Shareholders may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

Art. 17. Profits and Distributions .

17.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company

17.2 The allocation of profits remaining after application of Article 17.1 shall be determined by the General Meeting of Shareholders. If the General Meeting of Shareholders does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits will be reserved.

17.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

17.4 The Shareholders' Body may resolve to make interim distributions of dividends on Shares and/or to make distributions of dividends on Shares at the expense of any reserve of the Company under the conditions prescribed by the Law.

17.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

17.6 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Art. 18. General meetings of the shareholders.

18.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

18.2 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

18.3 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting within four weeks following receipt of such request such that

the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 19. Notice, Agenda and Venue of meetings.

19.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board. Furthermore, notice of General Meetings may be given by Shareholders representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital, without prejudice to the provisions of Article 18.3.

19.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

19.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 19.2.

19.4 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

19.5 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Art. 20. Admittance and Rights at meetings.

20.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

20.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

20.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

20.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 21. Chairperson and Secretary of the meeting .

21.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

21.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 22. Minutes, Recording of shareholders' resolutions.

22.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

22.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 23. Adoption of resolutions in a meeting.

23.1 Each Share confers the right to cast one vote.

23.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, in a meeting where at least one-half of the Company's issued capital is represented. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened at which the resolution shall be adopted by more than half of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting. The notice of the new meeting shall specify that a resolution may be adopted by more than half of the votes cast irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting, and the reason thereof.

23.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

23.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by the Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

23.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a subsidiary of the Company, nor for any Share for which the Company or a subsidiary of the Company holds the depositary receipts.

23.6 The provisions of the second sentence of Article 23.2 and/or any similar provisions pursuant to the Law do not apply (by analogy) to the resolutions mentioned in articles 6.1, 7.5 and 25 of these Articles.

Art. 24. Adoption of resolutions without holding meetings.

24.1 Resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 20.3 shall apply by analogy.

24.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 22.2.

Art. 25. Amendment of the articles of association.

25.1 The General meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority of the votes cast, which majority represents in the aggregate at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting.

An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

25.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting of Shareholders. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the legal entity.

Art. 26. Dissolution and Liquidation .

26.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require, without prejudice to the stipulations of articles 2:208 and 2:209 of the Dutch Civil Code a deed to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting of Shareholders, this must be stated in the notice of such meeting.

26.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

26.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

26.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

26.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Art. 27. General provision.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm:

- Ms Joy Harris, born in Bozeman, USA, on June 11, 1962, with professional address in Nijvergouw 42, 1352CD, Almere, the Netherlands,

- Mr James Carrick, born in Kilmarnock,, United Kingdom, on March 15, 1948, with professional address in Nijvergouw 42, 1352CD, Almere, the Netherlands, and

- Mr Volker Bettenbühl, born in Frankfurt in Main, Germany, on October 15, 1960, with professional address in Nijvergouw 42, 1352CD, Almere, the Netherlands, as the Company's (current) managers.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves that the managers are appointed for an unlimited period.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Washington Construction Corporation, une société américaine ayant son siège social au 720, Park Boulevard, Boise Idaho 83712, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre du Secrétaire d'Etat du Montana sous le numéro d'enregistrement 371577-D44500 (l'Associé Unique) étant l'associé unique de WGI Netherlands B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Nijvergouw 42, 1352CD, Almere, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 39058385 constituée le 7 décembre 1993 par un acte notarié reçu par-devant Prof. Dominique François Margaretha Maria Zaman, notaire de droit civil à Rotterdam, Pays-Bas (la Société), représentée par Monsieur Etienne De Crépy, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que Washington Construction Corporation est l'associé unique de la Société;

II. que le capital émis et libéré de la Société s'élève à EUR 18.160,-;

III. que la réunion du conseil de gérance de la Société qui s'est tenue le 29 septembre 2009 et l'Associé Unique de la Société ont décidé par résolutions écrites datées du 1^{er} octobre 2009 de transférer son lieu de gestion effective des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg;

IV. qu'il résulte (i) du bilan de la Société daté du 14 octobre 2009 que les actifs nets de la Société s'élèvent à EUR 187.459.310 et que ses fonds propres d'un montant de EUR 8.488.724,- correspondent au moins au capital social en circulation de la Société, qui s'élève actuellement à EUR 18.160,- et (ii) d'un certificat de gestion de la Société, que depuis la date du bilan et à compter du 14 octobre 2009 aucun changement matériel concernant l'activité et les opérations de la Société ne s'est produit qui rendrait les états financiers au 14 octobre 2009 matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et correcte de la situation de la Société. Des copies du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance et des résolutions écrites de l'associé unique de la Société mentionnées au point III. ci-dessus, du bilan susmentionné et du certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas le siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) et du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date de la présente assemblée;

3. Approbation du bilan d'ouverture et des comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

4. Etablissement du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas le siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

5. (i) Constatation que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée et a un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et, aux fins de l'article 159 de la loi sur les sociétés luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, elle a obtenu la nationalité luxembourgeoise (ii) Approbation que la Société exercera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification des statuts de la Société;

6. Confirmation des gérants actuels de la Société;

7. Détermination des conditions des mandats des gérants;

8. Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le principal établissement (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte notarié.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois à compter du 14 octobre 2009.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le principal établissement (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) bien que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide que la Société exercera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans les présents Statuts les mots suivants auront les significations suivantes:

- a. une "**Part Sociale**":
Une part sociale dans le capital de la Société;
- b. un "**Associé**":
le détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;
- c. l'"**Assemblée Générale des Associés**":
l'organe de la Société composé d'Associés;
- d. une "**Assemblée Générale**":
une réunion des Associés et autres personnes autorisées à assister aux assemblées des Associés;
- e. Le "**Conseil de Gérance**":
Le conseil de gérance de la Société;
- f. Une "**Filiale**":
Une filiale de la Société comme indiqué à la Section 2:24 du Code Civil néerlandais;
- g. "**par écrit**":
par courrier, fax, e-mail, ou par message qui est transmis par tout autre moyen de communication actuel pouvant être reçu sous forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;
- h. le "**Capital Distribuable**":
la partie du capital de la Société qui dépasse la totalité du capital émis et les réserves qui doivent être conservées conformément à la loi;
- i. un "**Organe de la Société**":
le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale des Associés;
- j. La "**Loi**":
Toute loi applicable ou règlement aux Pays-Bas ou au Grand-Duché de Luxembourg.

1.2 Les références aux Statuts devront être considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication spécifique contraire.

Art. 2. Dénomination, Siège social et Durée.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée (la Société) et sa dénomination est: WGI Netherlands B.V./S.à r.l.

Le siège social de la Société est situé à Amsterdam.

2.2 Le principal établissement de la Société et son lieu de gestion effective seront situés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objets.

Les objets de la Société sont:

(a) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de

toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit;

(b) l'emprunt sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé uniquement à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres d'emprunt à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne;

(c) conseiller et fournir des services aux entités et sociétés avec lesquelles la Société constitue un groupe et aux tiers;

(d) acquérir, aliéner, gérer et exploiter des biens faisant l'objet d'un enregistrement et tout objet de propriété en général;

(e) effectuer des transactions sur les devises, les titres et tout objet de propriété en général;

(f) développer et effectuer des transactions sur les brevets, les marques commerciales, les licences, le savoir-faire et autres droits de propriété industrielle;

(g) exercer une et toutes les activités de nature industrielle, financière ou commerciale;

et faire tout qui est lié avec ceux-ci ou peut y mener, tous à interpréter au sens le plus large.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social émis et autorisé de la Société s'élève à dix-huit mille cent soixante euros (EUR 18.160,-).

4.2 Le capital social émis et autorisé de la Société est divisé en quarante (40) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 454,-) chacune.

4.3 Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

Art. 5. Registre des associés.

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer son adresse par écrit à la Société.

5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés à Luxembourg sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les Parts Sociales, la date de la prise d'acte par ou de la notification à la Société ainsi que la valeur nominale versée pour chaque Part Sociale en indiquant que la valeur nominale totale a été versée.

5.3 Le registre des Associés sera gardé à jour et exact. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes habilitées à représenter la Société.

5.4 Le Conseil de Gérance mettra le registre à disposition au principal établissement de la Société à Luxembourg où les Associés peuvent le consulter.

Art. 6. Emission de parts sociales.

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'ensemble des Associés, prise à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au total au moins les trois-quarts du capital social émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales nécessite l'exécution d'un acte passé à cet effet devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 La décision d'émettre des Parts Sociales indiquera le prix d'émission et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des limitations concernées prévues par la loi et la disposition de l'Article 6.4.

6.4 Avant chaque émission de Parts Sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par l'Assemblée Générale des Associés.

6.5 Les dispositions des Articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliqueront par analogie pour l'octroi des droits de souscription de Parts Sociales, mais ne s'appliquent pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé antérieurement.

6.6 L'émission d'une Part Sociale nécessitera, en outre, un acte notarié passé à cet effet devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, acte auquel les personnes impliquées dans l'émission seront parties.

Art. 7. Parts sociales propres, Réduction du capital émis.

7.1 Lors de l'émission de Parts Sociales, la Société ne peut pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

7.2 La Société et ses filiales peuvent acquérir des Parts Sociales intégralement libérées ou des certificats de dépôt s'y rapportant, dans le respect des limitations fixées par la Loi.

7.3 La Société ne peut pas accorder de sûreté, garantir le prix, ou de toute autre manière répondre à ou s'engager que ce soit individuellement ou conjointement pour le compte de ou au nom des tiers, en vue de la souscription à ou de l'acquisition de Parts Sociales ou certificats de dépôt s'y rapportant par les autres. Cette interdiction s'applique également

aux Filiales. Elle peut cependant consentir des prêts en vue de la souscription ou de l'acquisition de Parts Sociales ou de certificats de dépôt s'y rapportant, mais sans dépasser le montant du Capital Distribuable et dans le respect des limitations fixées par la Loi.

7.4 La Société conservera une réserve non-distribuable à hauteur du montant impayé des prêts mentionnés à l'Article 7.3.

7.5 L'ensemble des Associés peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société sera prise à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au total au moins les trois quarts du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société exigera l'exécution d'un acte passé à cet effet devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg, sous réserve des dispositions des articles 2:208 et 2:209 du Code civil néerlandais.

7.6 La réduction du capital émis de la Société sera réalisée conformément aux dispositions concernées prévues par la Loi et sous réserve des dispositions de la Loi.

7.7 La convocation de l'Assemblée Générale, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital émis de la Société, mentionnera la raison de la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions dans les présents Statuts portant sur une proposition de modification des Statuts s'appliqueront par analogie.

Art. 8. Cession des parts sociales.

8.1 La cession d'une Part Sociale exigera un acte notarié, passé à cet effet devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

8.2 Sauf si la Société est elle-même une partie à l'acte juridique, les droits attribuables à la Part Sociale ne peuvent être exercés qu'après la reconnaissance de ladite cession par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions concernées de la Loi.

Art. 9. Clause de blocage (approbation assemblée générale des associés).

9.1 La cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut être effectuée que dans le respect des dispositions prévues au présent Article 9, à moins que (i) tous les coassociés n'approuvent par écrit la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou que (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

9.2 Un Associé qui souhaite céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après le "Demandeur") exigera l'approbation de l'ensemble des Associés pour cette cession, donnée par une résolution adoptée par les Associés représentant au total au moins les trois-quarts du capital social émis de la Société. La demande d'approbation sera effectuée par le Demandeur par notification écrite au Conseil de Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder et la personne ou les personnes auxquelles le Demandeur désire céder ces Parts Sociales. Le Conseil de Gérance sera tenu de convoquer et de tenir une Assemblée Générale des Associés pour statuer sur la requête d'approbation dans un délai de six semaines à compter de la date de réception de la requête. Le contenu de cette requête devra figurer dans la convocation.

9.3 Dans un délai de trois mois à compter de l'Assemblée Générale des Associés donnant l'approbation requise, le Demandeur peut céder le nombre total de Parts Sociales auxquelles la requête se rapporte, et non une partie de celles-ci, à la personne ou aux personnes nommées dans la requête.

9.4 Les Parts Sociales faisant l'objet de la requête d'approbation peuvent être achetées par les Parties Intéressées à un prix convenu d'un commun accord entre le Demandeur et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts qu'ils nommeront. S'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le prix ou sur le ou les experts, selon le cas, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants que le président de la Chambre de Commerce auprès de laquelle la Société est immatriculée au Registre de Commerce devra nommer à la demande d'une ou de plusieurs des parties concernées. Si un expert est nommé, il sera autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et à obtenir tous ces renseignements qui lui seront utiles pour fixer le prix.

9.5 Dans un délai d'un mois à compter de la fixation du prix, les Parties Intéressées doivent informer le Conseil de Gérance du nombre de Parts Sociales faisant l'objet de la requête d'approbation qu'elles désirent acheter. Une Partie Intéressée qui n'informe pas le Conseil de Gérance dans le délai imparti ne sera plus considérée comme telle. Une fois que la notification mentionnée dans la phrase qui précède est réalisée, une Partie Intéressée ne peut se retirer qu'avec le consentement des autres Parties Intéressées.

9.6 Le Demandeur peut retirer son offre pendant un mois après le jour où il a été informé à quelle(s) Partie(s) Intéressée (s) il peut vendre toutes les Parts Sociales qui font l'objet de la requête d'approbation et à quel prix.

9.7 Toutes les notifications et convocations mentionnées au présent Article 9 seront communiquées par lettre recommandée ou contre accusé de réception. La convocation de l'Assemblée Générale des Associés devra être faite conformément aux dispositions concernées des présents Statuts.

9.8 Tous les frais liés à la nomination de l'expert ou des experts, selon le cas, et à la détermination du prix par ceux-ci seront supportés par:

- a. le Demandeur, si celui-ci retire son offre;

b. le Demandeur et les acheteurs à parts égales, si les Parts Sociales ont été achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, à condition que les acheteurs contribuent aux frais proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils ont achetées;

9.9 Les dispositions précédentes du présent article 9 s'appliqueront par analogie à tout droit de souscription des Parts Sociales ainsi qu'à tous droits de préemption.

9.10 Sans préjudice de toutes dispositions dans le présent Article, toute cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales sera, en outre, soumise aux dispositions concernées prévues par la loi.

Art. 10. Gage des parts sociales et Usufruit sur les parts sociales.

10.1 Les dispositions de l'Article 8 s'appliqueront par analogie au gage des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le gage des Parts Sociales et la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale seront, par ailleurs, soumis aux dispositions concernées prévues par la Loi.

10.2 Lors de la création d'un droit de gage sur une Part Sociale et lors de la création ou du transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote attribuables à cette Part Sociale ne peuvent pas être transférés au créancier gagiste ou à l'usufruitier.

Art. 11. Certificats de dépôt des parts sociales.

La Société ne participera pas à l'émission de certificats de dépôt des Parts Sociales.

Art. 12. Membres du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance de la Société sera composé d'un ou de plusieurs membres. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

12.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés.

12.3 Un membre du Conseil de Gérance peut à tout moment être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale des Associés.

12.4 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'emploi des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Fonctions de la gérance, Le processus décisionnel et la répartition des fonctions .

13.1 Le Conseil de Gérance assurera la gestion de la Société.

13.2 Lors de la prise de décisions du Conseil de Gérance, chaque membre du Conseil de Gérance peut exprimer une voix.

13.3 Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées à une assemblée où la majorité des associés est présente ou représentée.

13.4 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises à tout moment en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote en question soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne s'oppose à cette procédure décisionnelle. L'adoption de décisions par écrit sera effectuée par des déclarations écrites de la part de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

13.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un registre qui sera tenu par le Conseil de Gérance.

13.6 Le Conseil de Gérance peut fixer d'autres règles concernant son processus décisionnel et les méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions dont chaque membre du Conseil de Gérance en particulier sera responsable. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que ces règles et répartitions des fonctions soient mises par écrit et qu'elles seront soumises à son approbation.

Art. 14. Représentation, Conflits d'intérêt.

14.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Chaque membre du Conseil de Gérance sera aussi habilité à représenter la Société.

14.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des agents avec des pouvoirs spécifiques et limités pour représenter la Société. Chaque agent sera habilité à représenter la Société sous réserve des limites qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents peuvent être inscrits au Registre du Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation de la Société. L'autorité d'un agent ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux transactions pour lesquelles la Société a un conflit d'intérêts avec l'agent en question ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

14.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'article 14.1 s'appliqueront toujours de manière identique à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes aux fins de représenter la Société dans ce cas précis ou en général si un tel conflit d'intérêts se présente, sous réserve de toutes dispositions prévues par la Loi. Une décision du Conseil de Gérance concernant une affaire impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance agissant à titre privé, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais le défaut de cette approbation n'affectera pas la capacité de représentation du Conseil de Gérance ou de ses membres.

Art. 15. Poste vacant ou Incapacité d'agir.

En cas de poste vacant au sein du Conseil de Gérance ("ontstentensis") ou si un membre du Conseil de Gérance est dans l'incapacité d'exécuter ses fonctions ("belet") le ou les membre(s) restant(s) du Conseil de Gérance sera/seront provisoirement chargé(s) de la gestion de la Société. Si tous les postes sont vacants au sein du Conseil de Gérance ou si tous les membres du Conseil de Gérance ou le membre unique du Conseil de Gérance, selon le cas, est/sont dans l'incapacité d'exécuter ses/leurs fonction(s), la gestion de la Société sera confiée provisoirement à une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

16.2 Annuellement, pas plus tard que cinq mois après la fin de l'exercice social, à moins que cette période ne soit prolongée par l'Assemblée Générale des Associés en raison de circonstances extraordinaires à pas plus tard que six mois, le Conseil de Gérance préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi.

16.3 Dans le même délai, le Conseil de Gérance déposera également le rapport annuel au principal établissement de la Société où les Associés pourront le consulter, à moins que cela ne soit pas exigé en vertu de la loi.

16.4 Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de résultats et de notes explicatives.

16.5 Les comptes annuels seront signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

16.6 La Société peut, et si la Loi l'exige, nommera un comptable pour contrôler les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale des Associés.

16.7 L'Assemblée Générale des Associés approuvera les comptes annuels.

16.8 L'Assemblée Générale des Associés peut accorder pleine décharge ou décharge limitée aux membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leurs fonctions.

Art. 17. Bénéfices et Distributions.

17.1 Un montant de cinq pour cent (5%) prélevé sur les bénéfices nets réalisés lors d'un exercice social, sera ajouté à la réserve statutaire de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2 L'affectation des bénéfices restants après application de l'Article 17.1 sera déterminée par l'Assemblée Générale des Associés. Si l'Assemblée Générale des Associés n'accepte pas une décision concernant l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après l'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront réservés.

17.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet en tenant compte de la teneur des comptes annuels.

17.4 L'ensemble des Associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur des Parts Sociales et/ou d'effectuer des distributions de dividendes sur des Parts Sociales prélevées sur toute réserve de la Société, conformément aux conditions prévues par la Loi.

17.5 Les distributions sur des Parts Sociales deviendront exigibles immédiatement après la décision d'effectuer la distribution, sauf si une autre date de paiement a été fixée par la décision.

17.6 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en considération.

Art. 18. Assemblées générales des associés.

18.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice social.

18.2 D'autres Assemblées Générales seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

18.3 Les Associés représentant au total au moins un dixième du capital émis de la Société peuvent demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines suivant la réception de cette requête, le Conseil de Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'assemblée de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 19. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées .

19.1 Les Assemblées Générales seront convoquées par le Conseil de Gérance. En outre, Les Assemblées Générales seront convoquées par les Associés représentant au total au moins la moitié du capital émis de la Société, sans préjudice des dispositions de l'Article 18.3.

19.2 La convocation à l'assemblée sera faite au plus tard le quinzième jour avant la date de réunion de l'assemblée.

19.3 La convocation à l'assemblée fera mention des sujets à débattre. Les sujets non indiqués dans la convocation peuvent être annoncés à une date ultérieure dans le respect toutefois de la condition mentionnée à l'Article 19.2.

19.4 La convocation à l'assemblée sera envoyée aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

19.5 Les Assemblées Générales des Associés sont tenues dans la commune où la Société à son siège statutaire conformément aux présents statuts. Les Assemblées Générales des Associés pourront aussi être tenues à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg ou en tout autre endroit, mais dans ce cas les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être adoptées que si le capital émis de la Société est intégralement représenté.

Art. 20. Accès et Droits de réunion.

20.1 Chaque Associé sera autorisé à assister aux Assemblées Générales, à y prendre la parole et à y exercer ses droits de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité à cet effet, par écrit.

20.2 A une assemblée, chaque personne présente ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la feuille de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

20.3 Les membres du Conseil de Gérance auront, en tant que tels, voix consultative aux Assemblées Générales des Associés.

20.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

Art. 21. Président et Secrétaire de l'assemblée.

21.1 Le président de l'Assemblée Générale sera nommé par plus de la moitié des votes exprimés par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance agira en qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée.

21.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

Art. 22. Procès-verbaux, Registre des résolutions des associés .

22.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale des Associés conservera les procès-verbaux de la réunion à l'assemblée. Les procès-verbaux seront adoptés par le président et le secrétaire de l'assemblée et par conséquent, signés par eux à cet effet.

22.2 Le Conseil de Gérance conservera toutes les décisions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée devra s'assurer qu'une copie des résolutions prises a été fournie au Conseil de Gérance dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande de tout Associé, une copie ou extrait des registres sera transmise à chacun d'entre eux.

Art. 23. Adoption des décisions en assemblée.

23.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

23.2 Dans la mesure où ni la Loi ni les présents statuts ne prévoient des dispositions contraires, toutes les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées, lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital émis de la Société est représenté. Si moins de la moitié du capital émis de la Société est représenté, une nouvelle assemblée sera convoquée au cours de laquelle la décision sera adoptée par plus de la moitié des voix exprimées, indépendamment de la part du capital émis de la Société représenté à cette assemblée. La convocation à la nouvelle assemblée indiquera qu'une décision peut être adoptée par plus de la moitié des voix indépendamment de la part du capital émis de la Société représenté à cette assemblée, et la raison de cette décision.

23.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

23.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales des Associés, telles que prévues par la Loi ou par les présents Statuts n'ont pas été observées, les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne peuvent être acceptées que si à ladite assemblée, le capital émis de la Société est intégralement représenté et si cette décision est prise à l'unanimité.

23.5 Les droits de vote afférents à toute Part Sociale détenue par la Société ou une Filiale de la Société ainsi que ceux afférents à toute Part Sociale pour laquelle la Société ou sa Filiale détient des certificats de dépôt, ne pourront pas être exercés, lors de l'Assemblée Générale des Associés.

23.6 Les dispositions de la deuxième phrase de l'Article 23.2 et/ou des dispositions similaires en vertu de la loi ne s'appliquent pas (par analogie) aux résolutions mentionnées aux articles 6.1, 7.5 et 25 des présents Statuts.

Art. 24. Adoption des décisions sans la tenue d'assemblées.

24.1 Les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une Assemblée Générale ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. La disposition de l'article 20.3 s'appliquera par analogie.

24.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées au Conseil de Gérance dès que possible par écrit. Le Conseil de Gérance conservera les décisions adoptées et les ajoutera à celles mentionnées à l'article 22.2.

Art. 25. Modification des statuts.

25.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de modifier les présents statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité des voix exprimées représentant au total au moins les trois quart du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents statuts nécessitera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale des Associés, une proposition de modification des présents statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée et un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, sera déposé au principal établissement de la Société où il pourra être consulté par les Associés, ceci jusqu'à ce que l'assemblée soit levée.

Une modification des présents Statuts sera ensuite arrêtée dans un acte, passé à cet effet devant un notaire inscrit aux Pays-Bas.

25.2 La Société peut changer sa forme sociale et adopter une forme juridique différente. Un changement de la forme sociale nécessitera une résolution en vue de changer la forme sociale, et une résolution afin de modifier les présents Statuts adoptés par l'Assemblée Générale des Associés. Un changement de la forme sociale sera par ailleurs soumis aux dispositions concernées de la Loi. Un changement de la forme sociale ne mettra pas fin à l'existence de la l'entité juridique.

Art. 26. Dissolution et Liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute suivant une décision prise à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés. La décision de dissoudre la Société nécessitera, sous réserve également des dispositions des articles 2:208 et 2:209 du Code civil néerlandais, un acte qui devra s'effectuer devant notaire inscrit au Grand Duché de Luxembourg. S'il est présenté à l'Assemblée Générale des Associés une proposition de dissolution de la Société, il doit en être fait mention dans la convocation à ladite l'assemblée.

26.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil de Gérance seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

26.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

26.4 Le surplus disponible après paiement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

26.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Art. 27. Disposition générale.

Pour tous les points qui ne font pas l'objet des présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer:

- Madame Joy Harris, née à Bozeman, USA, le 11 juin 1962, demeurant professionnellement à Nijvergouw 42, 1352CD, Almere, Pays-Bas,

- Monsieur James Carrick, né à Kilmarnock, Royaume-Uni, le 15 mars 1948, demeurant professionnellement à Nijvergouw 42, 1352CD, Almere, Pays-Bas et

- M. Volker Bettenbühl, né à Francfort, Allemagne, le 15 octobre 1960, demeurant professionnellement à Nijvergouw 42, 1352CD, Almere, Pays-Bas,

en qualité de gérants (actuels) de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève à environ EUR 6.000,- (six mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44287. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144685/867.

(090175646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Corbis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.820.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 79.329.

In the year two thousand nine, on 23rd October.

Before, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of CORBIS S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.329, migrated to Luxembourg on 6th December 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 486 of 28 June 2001. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the capital in the amount of EUR 361,000.- to raise it from EUR 1,049,000.- to EUR 1,410,000.- without issuance of new shares, by all the shareholders in proportion to their present holdings.

2. Increase of the capital in the amount of EUR 1,410,000.- in order to raise it from EUR 1,410,000.- to EUR 2,820,000.- by the issuance of 1,410 shares without par value, to be issued with a total issue premium of EUR 48,229,000.- against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

3. Subscription of the 1,410 new shares by the present shareholders as follows:

- BICERVA INVESTMENTS S.A., 90, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles: 558 shares for a total nominal value of EUR 558,000.- with a total issue premium of EUR 19,099,000.-

- PALATUM INVESTMENTS S.A., 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg: 426 shares for a total nominal value of EUR 426,000.- with a total issue premium of EUR 14,565,000.-

- TOPSIN INVESTMENTS S.A., 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg: 426 shares for a total nominal value of EUR 426,000.- with a total issue premium of EUR 14,565,000.-

4. Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,820,000.- (two million eight hundred and twenty thousand Euros) divided into 2,820 (two thousand eight hundred and twenty) shares without par value.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 361,000.- (three hundred sixty-one thousand Euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,049,000.- (one million forty-nine thousand Euros), represented by 1,410 (one thousand four hundred and ten) shares without a nominal value, to an amount of EUR 1,410,000.- (one million four hundred ten thousand Euros), represented by 1,410 (one thousand four hundred and ten) shares without a nominal value, and without issue of new shares of the Company.

Subscription - Payment

The amount of EUR 361,000.- (three hundred sixty-one thousand euro), has been paid up in cash by all the existing shareholders in proportion to their present holdings, and is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,410,000.- (one million four hundred ten thousand Euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,410,000.- (one million four hundred ten thousand Euros), represented by 1,410 (one thousand four hundred and ten) shares without a nominal value, to an amount of EUR 2,820,000.- (two million eight hundred twenty thousand Euros), represented by 2,820 (two thousand eight hundred and twenty) shares without a nominal value, and by way of the issue of 1,410 (one thousand four hundred and ten) new shares without a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued with a share premium of a total amount of EUR 48,229,000.- (forty-nine million two hundred twenty-nine thousand Euros), to be fully paid up, by way of contribution in cash.

Fourth resolution

The Meeting resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase resolved in the third resolution as follows:

- BICERVA INVESTMENTS S.A., with registered office at 90, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, 558 (five hundred fifty-eight) shares for a total value of EUR 558,000.- (five hundred fifty-eight thousand Euros) with a total issue premium of EUR 19,099,000.- (nineteen million ninte-nine thousand Euros)
- PALATUM INVESTMENTS S.A., with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, 426 (four hundred twenty-six) shares for a total value of EUR 426,000.- (four hundred twenty-six thousand Euros) with a total issue premium of EUR 14,565,000.- (fourteen million five hundred sixty-five thousand Euros)
- TOPSIN INVESTMENTS S.A., with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, 426 (four hundred twenty-six) shares for a total value of EUR 426,000.- (four hundred twenty-six thousand Euros) with a total issue premium of EUR 14,565,000.- (fourteen million five hundred sixty-five thousand Euros).

The aggregate amount of EUR 49,639,000.- (forty-nine million six hundred thirty-nine thousand Euros) has been paid up in cash and is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fifth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,820,000.- (two million eight hundred and twenty thousand Euros) divided into 2,820 (two thousand eight hundred and twenty) shares without par value."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately six thousand six hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, and the members of the board, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 23 octobre.

Par-devant Maître Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de CORBIS S.A. (la Société), une société anonyme, immatriculée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, à L-1734 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.329, transférée à Luxembourg le 6 décembre 2000 suite à un acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 486 du 28 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par M. Eric LECLERC, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne M. Jos HEMMER, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Mme Martine KAPP, employée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires, représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente assemblée, resteront annexées aux présentes après avoir été signées par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste des présences établie et certifiée par les membres du Bureau que le capital entier de la société est représenté à l'Assemblée et en conséquence est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant d'EUR 361.000., afin de le porter d'EUR 1.049.000,- à EUR 1.410.000,- sans émission d'actions nouvelles, par tous les actionnaires en proportions des actions détenues.

2. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 1.410.000,- afin de le porter de EUR 1.410.000,- à EUR 2.820.000,-, avec émission de 1.410 actions sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 48.229.000,- par paiement en numéraire, et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions présentement émises.

3. Souscription des 1.410 nouvelles actions par les actionnaires existants comme suit:

- BICERVA INVESTMENTS S.A., 90, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles: 558 actions pour une valeur totale de EUR 558.000,- avec une prime d'émission totale de EUR 19.099.000,-

- PALATUM INVESTMENTS S.A., 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg: 426 actions pour une valeur totale de EUR 426.000,- avec une prime d'émission totale de EUR 14.565.000,-

- TOPSIN INVESTMENTS S.A., 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg: 426 actions pour une valeur totale de EUR 426.000,- avec une prime d'émission totale de EUR 14.565.000,-.

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant lu comme suit:

Art. 5. Alinéa 1. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 2.820.000,- (deux millions huit cent vingt mille euros) divisé en 2.820 (deux mille huit cent vingt) actions sans valeur nominale.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 361.000,- (trois cent soixante et un mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.049.000,- (un million quarante-neuf mille euros), représenté par 1.410 (mille quatre cent dix) actions sans valeur nominale, à un montant de EUR 1.410.000,- (un million quatre cent dix mille euros), représenté par 1.410 (mille quatre cent dix) actions sans valeur nominale, et sans émission d'actions nouvelles de la Société.

Souscription - Libération

Le montant de EUR 361.000,- (trois cent soixante et un mille euros), a été payé en numéraire par tous les actionnaires existants en fonction de leurs actions détenues actuellement, et est par conséquent à disposition de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire constate expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.410.000,- (un million quatre cent dix mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.410.000,- (un million quatre cent dix mille euros), représenté par 1.410 (mille quatre cent dix) actions sans valeur nominale, à un montant de EUR 2.820.000,- (deux millions huit cent vingt mille euros), représenté par 2.820 (deux mille huit cent vingt) actions sans valeur nominale, et par l'émission de 1.410 (mille quatre cent dix) actions nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 48.229.000,- (quarante-huit millions deux cent vingt-neuf mille euros), payé complètement par un apport en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription et le paiement intégral de l'augmentation du capital décidée dans la troisième résolution de la manière suivante:

- BICERVA INVESTMENTS S.A., avec siège social à 90, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, 558 (cinq cent cinquante-huit) actions pour un montant total de EUR 558.000,- (cinq cent cinquante-huit mille euros) avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 19.099.000,- (dix-neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille euros)

- PALATUM INVESTMENTS S.A., avec siège social à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, 426 (quatre cent vingt-six) actions pour un montant total de EUR 426.000,- (quatre cent vingt-six mille euros) avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 14.565.000,- (quatorze millions cinq cent soixante-cinq mille euros)

- TOPSIN INVESTMENTS S.A., avec siège social à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, 426 (quatre cent vingt-six) actions pour un montant total de EUR 426.000,- (quatre cent vingt-six mille euros) avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 14.565.000,- (quatorze millions cinq cent soixante-cinq mille euros).

Le montant total de EUR 49.639.000,- (quarante-neuf millions six cent trente-neuf mille euros) a été payé en numéraire et est par conséquent à disposition de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire constate expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

Conformément aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.820.000,- (deux millions huit cent vingt mille euros) divisé en 2.820 (deux mille huit cent vingt) actions sans valeur nominale."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à six mille six cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, et aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Eric LECLERC, Jos HEMMER, Martine KAPP, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2009, LAC/2009/44701, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2009144697/200.

(090174835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

BarconcepT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 301, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 92.389.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143893/13.

(090173531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Ados S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 76.686.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143898/13.

(090173555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.545.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of October,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Advantage Financial S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.545 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 July 2008, number 1724. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 September 2009, number 1825.

The general meeting is opened at 10.45 with Mr. Max Kremer, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) by an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) up to two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000) through the issue of thirty (30) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of the nominal value of the shares.

4) Amendment of Article 5 §1 of the articles of incorporation of the Company.

5) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) by an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) up to two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000) through the issue of thirty (30) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

Subscription and Payment

All the thirty (30) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each are subscribed by the following persons here represented by Mr. Max Kremer, prenamed, by virtue of two proxies under private seal given on 21 October 2009, hereto attached:

1) GFC Advisers CORP., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office in 2 Wall Street, New York, NY 10005, registered with the United States Tax Authorities under number 13-3897553,	
twenty-four shares	24
2) Mr Giuseppe Confuorti, company director, born on 28 August 1957 in Matera, Italy, residing in 355 South End Avenue, Apt. 17N, New York, NY 10280, United States of America,	
six shares	6
Total: thirty shares	30

All these subscribed shares are entirely paid up by a contribution in cash of a total amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) which is entirely allocated to the share capital of the Company. The existence of the funds has been proved to the undersigned notary through a bank certificate, who expressly confirms this.

Second resolution

The general meeting of shareholders further resolves to amend the nominal value of the shares from one thousand euro (EUR 1,000) to one hundred euro (EUR 100) per share.

The general meeting grants full power to any member of the board of directors in order to make the necessary amendments in the shareholders' register.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders of the Company resolves to amend the 1st paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now be read as follows:

"The Company has a share capital of two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000) divided into two thousand three hundred (2,300) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Advantage Financial S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.545 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juillet 2008, sous le numéro 1724. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par

le notaire soussigné en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 septembre 2009, sous le numéro 1825.

L'assemblée générale est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000) d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) jusqu'à un montant de deux cent trente mille euros (EUR 230.000) par l'émission de trente (30) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

2) Souscription et libération des nouvelles actions.

3) Modification de la valeur nominale des actions.

4) Modification de l'article 5 § 1 des statuts de la Société.

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000) d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) jusqu'à un montant de deux cent trente mille euros (EUR 230.000) par l'émission de trente (30) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les trente (30) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, émises sont souscrites par les personnes suivantes, ici représentées par Monsieur Max Kremer, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 21 octobre 2009, ci-attachées:

1. GFC Advisers CORP., une société constituée et existant sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2 Wall Street, New-York, NY 10005, inscrite auprès des autorités fiscales des Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 13-3897553,

vingt-quatre actions 24

2. Monsieur Giuseppe Confuorti, administrateur de société, né à Matera, Italie, le 28 août 1957, demeurant à 355 South End Avenue, Apt. 17N, New-York, NY 10280, Etats-Unis d'Amérique,

six actions 6

TOTAL: trente actions 30

Toutes les actions souscrites sont entièrement libérées en espèces pour un montant total de trente mille euros (EUR 30.000) intégralement affecté au capital social de la Société. L'existence des fonds a été justifiée au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire, qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en outre de changer la valeur nominale des actions de mille euros (EUR 1.000) à cent euros (EUR 100) par action.

L'assemblée générale donne pleins pouvoirs à tout membre du conseil d'administration afin de faire les modifications nécessaires dans le registre des actionnaires.

112303

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" La Société a un capital social de deux cent trente mille euros (EUR 230.000) représenté par deux mille trois cents (2.300) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2009. LAC / 2009 / 44967. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009143948/166.

(090174353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.430.488,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MIV Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 99,332, here duly represented by the joint signature of a type A manager, Mr Edward F. Steele and a type B manager Manacor (Luxembourg) S.A., themselves here represented by Mr Konstantinos Alexopoulos, private employee, residing professionally at Luxembourg, by means of a proxy given in Luxembourg on October 19th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, acting in her hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder of the company "Mark IV Luxembourg S.à r.l.", having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under section B and number 67.918, incorporated by deed of Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on December 29th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 193 on March 22nd, 1999. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in

Niederanven dated May 28th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2079 on August 27th, 2008.

Then the sole shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to delete the second paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; all other provisions of such article 6 remaining unchanged.

112304

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MIV Luxembourg S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 99.332, dûment représentée par un de ses gérants A Monsieur Edward R. Steele et un de ses gérants B Manacor (Luxembourg) S.A., eux-mêmes ici représentés par Monsieur Konstantinos Alexopoulos, employé privé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 19 octobre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par un des mandataires de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société "Mark IV Luxembourg S.à r.l.", avec siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 67.918, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 22 mars 1999. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2079 du 27 août 2008.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la société; les autres dispositions de cet article 6 restent inchangées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Alexopoulos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44264. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143978/78.

(090174745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Batiprotect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4806 Rodange, 23, rue Amalbergue.

R.C.S. Luxembourg B 106.415.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143891/13.

(090173530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Benelux Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.670.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143862/13.

(090173527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Theisen24 Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 103.668.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143858/13.

(090173523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

FLSmidth Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.349.

Suivant la décision des administrateurs de "FLSmidth Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft", tenu le 27 octobre 2009, la Société a changé d'adresse du L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 6 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Le représentant de la succursale

Référence de publication: 2009143852/15.

(090173500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Redi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 138.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143851/12.

(090173645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Tyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.
R.C.S. Luxembourg B 89.571.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143853/13.

(090173507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.147.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twentieth day of October.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Whirlpool Overseas Holdings, LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, having its registered office in 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 2317587,

hereby represented by Mrs Nathalie Campello, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on October 2, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to one-member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In general, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property in relation with its purpose.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (parts sociales) of EUR 1.- (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.1.3 When and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; in this contingency, Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, which will entail that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). In such event each director (gérant)

shall be a class A director (gérant de catégorie A) or a class B director (gérant de catégorie B). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) or each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of a class A director (gérant de catégorie A) and a class B director (gérant de catégorie B) or by the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance) within the limits of such power.

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors (gérants), or by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and if at least one class A director (gérant de catégorie A) and one class B director (gérant de catégorie B) are present or represented.

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting, under the condition that at least one class A director (gérant de catégorie A) and one class B director (gérant de catégorie B) vote in favor of the resolutions.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors (gérants) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any director (gérant) or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall

not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director (gérant) of the Company may have any conflicting personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of directors (conseil de gérance) such conflicting personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's (gérant) or officer's conflicting interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting.

9.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

9.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

9.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

9.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting.

10.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of June, at 3 p.m.

10.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 - Annual Accounts

12.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

12.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principles

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) by the board of directors (conseil de gérance), together with the shareholder(s):

- The sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the director or in case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The sole director or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time by the sole shareholder, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Whirlpool Overseas Holdings, LLC, prenamed	12,500	12,500	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%

All the shares have been paid-up in full 1 by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred Euros).

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by two class A directors (gérants) for an undetermined period:

- Matthew NOCHOWITZ, VP Tax at Whirlpool Corporation, born on July 27, 1971 in Chicago, Illinois, residing at 15426 Stony Run Trail, Granger, Indiana 46530;

- Margaret McLEOD, Treasurer of Whirlpool Corporation, born on March 26, 1960, in Bridgeport, Connecticut, residing at 3500 N M-63, Benton Harbor, MI 49022;

And by two class B directors (gérants) for an undetermined period:

- Romain THILLENS, applied economic science graduate, born on October 30, 1952, in Wiltz, Luxembourg, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; and

- Now Eddin NIJAR, private employee, born on September 10, 1952, in Marrakesh, Morocco, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Whirlpool Overseas Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée dûment constituée et ayant une existence légale en application au droit de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et inscrite auprès du Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le dossier numéro 2317587,

ci-après représentée par Mme Nathalie Campello, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci - avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers en relation avec son objet social.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 Outre le capital social, il pourra être ouvert un compte de prime d'émission sur lequel sera créditée toute prime d'émission payée pour une action en plus de la valeur nominale. Le montant de ce compte de prime d'émission pourra être utilisé pour payer toutes les actions que la Société pourrait racheter à ses actionnaires, compenser toute perte réalisée, distribuer des dividendes aux actionnaires ou allouer des fonds à la réserve légale.

6.1.3 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts sont opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant sera gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique ou chacun des membres du conseil de gérance n'est pas rémunéré pour ses services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été confié par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par les gérants, ou le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ayant voté en faveur des dites résolutions.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société, il avisera le conseil de gérance de cet intérêt personnel opposé et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel opposé du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés.

9.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

9.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

9.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

9.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.

10.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de juin, à 15h.

10.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2 - Comptes Annuels

12.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

12.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principes généraux

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant unique ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire la totalité du capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Whirlpool Overseas Holdings, LLC, préqualifiée	12.500	12.500	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Résolution de l'associé

- La Société est administrée par deux gérants de catégorie A, nommés pour une période indéterminée:
 - Matthew NOCHOWITZ, vice président tax chez Whirlpool Corporation, né le 27 juillet 1971, à Chicago, Illinois, résidant au 15426 Stony Run Trail, Granger, Indiana 46530;
 - Margaret McLEOD, trésorière chez Whirlpool Corporation, née le 26 mars 1960, à Bridgeport, Connecticut, résidant au 3500 N M-63, Benton Harbor, MI 49022;
 et par deux gérants de catégorie B, nommés pour une période indéterminée:
 - Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, résidant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; et
 - Nour Eddin NIJAR, employé privé, né le 10 septembre 1952 à Marrakech, Maroc, résidant à au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

- Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nathalie Campello, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC / 2009 / 45205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009143970/515.

(090174756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Wisteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

R.C.S. Luxembourg B 112.542.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143856/13.

(090173519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Formsociety S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6615 Wasserbillig, 36, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 143.136.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143855/13.

(090173513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Com-Pass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.910.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} juillet 2009.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de révoquer la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat et de nommer en remplacement la société KIONA HOLDINGS LIMITED ayant son siège social 325, Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road T, BVI-Tortola.

2. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur et administrateur délégué de Madame ONSEA Wanda et de corriger son adresse actuelle à savoir 28, Sparrenlaan, B-2900 Schoten. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur VANDERSTRAETEN Romain et de corriger son adresse actuelle à savoir 28, Sparrenlaan, B-2900 Schoten.

Il y a lieu de lire Monsieur VANDERSTRAETEN Romain et non Monsieur VANDERSTRAETEN Romain G.M. comme inscrit précédemment au Registre de Commerce.

Tous les mandats ainsi attribués courent jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143328/22.

(090172984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Cristal Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.927.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 octobre 2009

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de révoquer la société BCC Incorporated Ltd de son poste de Commissaire aux Comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

2. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur PASCAL HENNUY et constate son changement d'adresse professionnelle du 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg ainsi que le mandat d'administrateur de Monsieur Tom DONOVAN demeurant 79, Glenvara Park, IRL - Dublin 16 et les mandats d'administrateur et administrateur délégué de Madame Maria-Pia DE FUSCO demeurant

professionnellement 20, Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève. Les mandats ainsi attribués courront jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143329/21.

(090172983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

RE Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.208.

—
EXTRAIT

En date du 3 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que Gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau Gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009143332/16.

(090172961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Kalchesbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 76.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143815/10.

(090173736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Temenos Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 139.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de TEMENOS IMMO S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009143791/13.

(090173852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

CRD Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 140.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour compte de CRD PARTICIPATIONS S.A.
 Fiduplan S.A.
 Signature

Référence de publication: 2009143798/13.

(090173857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Rue du X Septembre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 40, rue du X Septembre.
 R.C.S. Luxembourg B 48.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour compte de RUE DU X SEPTEMBRE Sarl
 Fiduplan S.A.
 Signature

Référence de publication: 2009143801/13.

(090173864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Euro Techno Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
 R.C.S. Luxembourg B 75.840.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 5 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009143813/10.

(090173644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Aero Brands & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
 R.C.S. Luxembourg B 112.916.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 5 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009143816/10.

(090173646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 R.C.S. Luxembourg B 110.723.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of September.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of the company Roseport Limited, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 1HB,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 110.723, incorporated pursuant to a deed drawn-up by M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on September 15, 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 149 of January 21, 2006. The Articles of Association of the company have been amended for the last time on March 31, 2006, pursuant to a deed drawn-up by Me Paul BETTINGEN, prenamed, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1600 of August 23, 2006.
2. That the company's capital amounts to GBP 30,000.- (thirty thousand Pounds Sterling) represented by 300 (three hundred) shares without indication of nominal value, entirely paid-up.
3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A.
4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.
5. That the principal as liquidator of the company Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.
6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.
7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.
8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.
9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.
10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the company's former registered office.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Roseport Limited, ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 1HB,

"la mandante"

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la société anonyme Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A., ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 110.723, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 21 janvier 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 mars 2006, par acte devant M^e Paul BETTINGEN, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1600 du 23 août 2006.

2. Que le capital social de la société s'élève à GBP 30.000.- (trente mille livres sterling) représenté par 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy HORNICK, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2009. LAC/2009/40598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009144690/100.

(090174819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Ridgeside Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143839/10.

(090173482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Carillon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARILLON HOLDING S.A.

J-R. BARTOLINI / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009143702/12.

(090173464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.
